Mise en ligne : 9 octobre 2015.
Dernière modification : 26 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SIDI-BOU-AOUANE
(Société des mines de —)
(Société fermière des mines de —)
(Société anonyme d'exploitations minières —)

mine et fonderie de plomb en Tunisie

Gonzague de BELLESCIZE (1865-1957), président

Ingénieur E.C.P.,
Président de la Compagnie financière et industrielle (1911)

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.300.000 FRANCS

DIVISÉ EN 33.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés en l'Etude de Me ROCAGEL, Notaire à Paris le 6 Mars 1911

SIÈGE SOCIAL A PARIS

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un Administrateur — N° 4.329 — Un Administrateur

EXTRAIT DES STATUTS

SOCIÉTÉ CIVILE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR

ART. 48.—Il est formé une Société civile des porteurs de parts de fondateur de la Société.

Cette Société comprend tous les porteurs actuels et futurs de parts.

Elle a pour objet la centralisation, la conservation, la protection et la défense des droits et intérêts des porteurs de parts et l'exercice de tous les droits et actions attachés à ces parts, en toutes circonstances, notamment en cas d'augmentation ou de réduction du capital de la "Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane," en cas de modification ou d'inexécution de ses statuts, en cas de fusion, transformation, dissolution de cette Société ou de cession de son actif, si ces mesures portent atteinte aux droits des parts, sans toutefois que les présents statuts puissent donner à la Société civile des porteurs de parts aucun droit d'immixtion dans les affaires de la Société ni aucun droit d'accès à ses Assemblées.

En conséquence, toutes actions et réclamations à exercer dans l'intérêt des porteurs de parts sont poursuivies au nom de la présente Société, après décision de l'Assemblée générale, et non par les porteurs de parts individuellement.

La Société reçoit la dénomination de : SOCIÉTÉ CIVILE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE.

Le siège de la Société est fixé à Paris, rue Tronchet, no. 5.

Il peut être transféré dans tout autre lieu par décision de l'Assemblée générale des porteurs de parts.

La Société existe de plein droit et sans autre formalité à compter du jour de la constitution définitive de la "Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane" et dure jusqu'à l'extinction des droits appartenant aux parts.

Par dérogation à l'article 1865 du Code civil, la mort, la déconfiture, l'interdiction, la faillite et même la volonté d'un ou plusieurs associés ne peuvent entraîner la dissolution de la Société avant l'expiration de sa durée.

La possession d'une seule part emporte de plein droit adhésion aux dispositions des présents statuts et aux décisions de l'Assemblée générale des porteurs de parts.

Les droits et actions attachés à chaque part de fondateur suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La Société est administrée par un administrateur gérant, nommé et révocable par l'Assemblée générale des porteurs de parts. Il a comme fonction d'agir au nom de la Société, de la représenter tant en demandant qu'en défendant, de convoquer les Assemblées générales des porteurs de parts et d'en exécuter les décisions.

M. le Baron Gonzague de Bellescize, ingénieur, demeurant à Paris, 14, rue de Berri, a été nommé premier administrateur unique.

La durée de ses fonctions est illimitée. Il peut être choisi même en dehors des sociétaires.

Il n'a pas de rémunération.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions de l'administrateur gérant, pour une cause quelconque, il est pourvu à son remplacement par l'Assemblée générale des porteurs de parts.

L'Assemblée générale représente l'universalité des porteurs de parts ; ses décisions obligent tous les sociétaires, même ceux absents dissidents ou incapables.

L'Assemblée générale est convoquée par l'administrateur gérant, ou, à son défaut, par les sociétaires les plus diligents réunissant au moins cent parts.

Les convocations ont lieu par un avis inséré, dix jours d'avance, dans un journal d'annonces légales du siège social. Les formes et délais de dépôt des titres sont déterminés par l'administrateur gérant et indiqués dans l'avis de convocation.

Tout porteur, même d'une seule part, a droit d'assister à l'Assemblée et chaque sociétaire a un nombre de voix égal au nombre de parts dont il est porteur.

Nul ne peut être mandataire s'il n'est lui-même membre de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par l'administrateur gérant, ou, à son défaut, par le plus fort porteur de titres. Les deux plus forts porteurs de parts, présents et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le Bureau désigne le secrétaire.

L'Assemblée doit, pour être valable, réunir la moitié des parts.

Si, sur une première convocation, ce nombre n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée, à cinq jours au moins d'intervalle, et cette Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre des parts représentées.

Les délibérations doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Elles sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par les membres du Bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par l'administrateur gérant.

L'Assemblée délibère et statue valablement sur toutes les questions intéressant à un degré quelconque les porteurs de parts de fondateur. Notamment :

Elle nomme et révoque l'administrateur gérant ; elle entend son rapport et lui donne décharge.

Elle décide et autorise tous traités, transactions et compromis, spécialement sur la création d'un plus grand nombre de parts, leur rachat, en tout ou partie, ou la modification de leurs droits.

Elle apporte aux statuts de la présente Société toutes les modifications qu'elle juge utiles.

Enfin, elle prononce souverainement sur tous les intérêts de la Société.

Charles Skipper & East.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
Société anonyme au capital de 3.300.000 fr.

divisé en 33.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Rocagel, notaire à Paris, le 5 mars 1911

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Gonzague de Bellescize
Un administrateur (à droite) : Marcel Biver
Charles Skipper & East

Un nouveau gisement de plomb en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1911)

La mine de plomb de Sidi-Bou-Aouane, qui vient d'être apportée à une société d'exploitation, se trouve en Tunisie, un peu à I'ouest de la ville de Beja et à 13 kilomètres au Nord de la station de Souk-EI-Khemis, sur la ligne du chemin de fer de Bône à Tunis. Une route carrossable en toutes saisons, en pente douce, régulière, permet de mettre à peu de frais les minerais sur wagons à Souk-EI-Khémis, localité distante de 134 kilomètres du port de Tunis. La question des transports est donc résolue d'avance. Si dans l'avenir, l'exploitation devenait trop intensive, on établirait à peu de frais, un Decauville sur route entre les mines et la gare de Souk-EI-Khémis.

Les gisements en question se trouvent au contact des calcaires et des marnes triasiques, c'est-à-dire dans la formation géologique que l'expérience a démontré être la plus richement minéralisée en Tunisie. Ils se composent de deux filons :

1° Le premier filon, dit gisement no 1, dont les affleurements minéralisés sont visibles sur une distance d'un kilomètre environ. Les travaux de reconnaissance dans ce filon sont limités à une zone de 110 mètres horizontalement et de 40 mètres en profondeur. Son inclinaison est de 60-70° vers l'est et sa puissance moyenne supérieure à 4 mètres. Dans la partie ouverte par les galeries, le tonnage reconnu dépasse 30.000 tonnes d'un minerai qui passé dans une laverie convenable, peut donner, paraît-il, par tonne de minerai tout venant, environ 114 kg de minerai marchand à 70 % de plomb.

Ce filon doit contenir dans ses parties non encore explorées de grandes réserves de minerai de laverie pour lesquelles ont projette dans l'avenir la création d'une laverie capable de passer 100 tonnes par jour.

2° Le gisement no 2 est en concordance parfaite avec le gisement no 1 qui est son « leader » et dont il n'est séparé que par un banc stérile du 4 mètres. Ce gisement no 2 est d'une grande richesse, puisque sur une épaisseur variant de 4 à 7 mètres, il donne un minerai à 72 % de plomb, c'est-à-dire de la galène presque pure.

Les galeries tracées dans ce filon se trouvent limitées à une zone de 60 mètres de longueur sur 27 mètres de profondeur. Le tonnage de minerai circonscrit par ces travaux dépasse déjà 20.000 t., mais comme les galeries sont abandonnées en plein minerai et qu'au fond des deux puits les plus profonds, le filon se présente avec des épaisseurs respectives de 4 m. 50 à 7 mètres, on peut compter sur un tonnage supérieur.

On le voit, il y a là une affaire intéressante. Elle a été visitée par un ingénieur dont la réputation est des mieux établies, M. [Marcel] Biver [1], c'est tout dire. Enfin, les promoteurs, M. le comte Henri de Langle [2], M. [Gonzague] de Bellescize, donnent à cette entreprise un caractère de loyauté et de sérieux qui plaît et encourage. Elle vient d'être constituée à Paris, 5, rue Tronchet, au capital de 3.300.000 fr. et 10.000 parts de fondateur ont été attribuées à M. [Émile] Pascal [3], apporteur. Le conseil d'administration est composé de MM. le baron G[onzague] de Bellescize, président ; M[arcel] Biver, F. Boissier [4], F. Bongarts, comte H[enri] de Langle, H[enri] Lippens [5] et É[mile] Pascal, administrateurs.

NÉCROLOGIE
Émile Pascal
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 août 1911)

Nous avons appris le décès survenu à Paris, en son domicile, rue de Sèze, de M. Émile Pascal, administrateur de la Société concessionnaire des mines de l'Ouenza, et de la Société des mines de Sidi-bou-Aouane.

M. Pascal s'occupait très activement des affaires minières de Tunisie, où il avait de nombreux intérêts.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 août 1912)

Le programme des travaux de l'exercice écoulé a été de remettre en état l'ancien puits de recherches équipé pour l'exploitation jusqu'à 100 mètres de profondeur ; on a déjà foncé jusqu'à 40 mètres. Préparation d'une carrière à ciel ouvert pour la partie supérieure du gisement. Un premier élément de laverie a été commandé en fin d'exercice, et il viendra compléter heureusement la production directe du minerai de scheidage.

Société des mines de Sidi-Bou-Aouane

---

[1] Marcel Biver (1863-1931), d'une famille d'ingénieurs d'origine luxembourgeoise. E.C.P. Après un stage en Allemagne, il entre aux Charbonnages des Bouches-du-Rhône dont son père est administrateur-directeur. Administrateur de la Société métallurgique de l'Oural-Volga (1904)(en remplacement d'Eugène Biver), membre du comité technique (1905), puis directeur et administrateur des Mines de la Lucette (or en Mayenne), administrateur des Mines de cuivre du Ferrol (Espagne)(1907), des Charbonnages des Bouches-du-Rhône (1908), de la Société minière de prospections et de recherches (Haute-Vienne et Creuse)(1909), des Mines de fer de Larrath (1911), de la Société fermière de Ganges et des Mines du Colombier (1913), des mines d'Aïn-Kerma (Algérie)(1923), des Mines de zinc de Cho-Don (Tonkin)(1925), des Mines de mercure de Ras-el-Ma (Algérie)(1926), des Mines de la Gela (Pyrénées)(1926)…

[2] Henri de Langle (1879-1944) : officier, beau-frère de Gonzague de Bellescize. Administrateur à ses côtés de la Compagnie financière et industrielle (1911).

[3] Louis *Émile* Pascal (Laurium, 1882-Épinouze, Drôme, 1911) : fils de François-Régis Pascal, conducteur de travaux, puis chef mineur à la Compagnie française des mines du Laurium, inventeur de la mine de fer de l'Ouenza. Administrateur, au côté de son père, de la Société concessionnaire de l'Ouenza.

[4] Fernand Boissier : administrateur de la Cie financière et industrielle (1911), de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912), puis des Graphites et de l'Ankaratra.

[5] Henri Lippens (1870-1928) : ingénieur ECP, banquier à Paris. Représentant possible de la Société de redevances minières et de participations.

Société française au capital de 3.300.000 fr.
divisé en 33.000 actions de 100 fr.
Siège social à Paris., 5, rue Tronchet

Notice sur la constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1913)

M. E.-L. Pascal, demeurant à Paris, 6, rue de Sèze, fondateur de la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane. a, pour se conformera la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 30 janvier 1911, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 années à dater du 6 mars 1911 et ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation des mines de plomb, zinc et métaux, connexes, dénommées « Sidi-Bou-Aouane », contrôle civil de Souk-el-Arba, caïdat de Souk-el-Khemis (Tunisie) ; l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation, soit directe, soit par fermage, soit en participation, soit encore de toute autre manière, la vente, la location de tous gisements miniers en quelques en droits qu'ils soient situes et en tous pays ; la création de tous établissements métallurgiques et de laveries, fonderies et usines pour traitements de minerais et métaux ; le commerce de ces minerais et toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant aux objets spécifiés ci-dessus.

Cette notice mentionne que M. E.-L. Pascal a fait apport à la Société de la promesse de vente consentie par la Société civile des mines de Sidi-Bou-Aouane de la propriété minière et immobilière des mines de plomb, zinc et métaux connexes afférents aux mines de Sidi-Bou-Aouane, du domaine de l'État tunisien et à la charge par la présente société d'en payer le prix de 2.300.000 fr., en outre de la remise à l'apporteur des 10.000 parts de fondateur créées. Elle indique ensuite que, sur les bénéfices annuels, il est prélevé 5 % des bénéfices pour le fonds de réserve légal et une somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 6 % l'an. Sur le surplus, il est alloué 10 % au conseil d'administration, et le solde de 90 % est reparti entre toutes les actions sans distinction d'origine, à titre d'amortissement, jusqu'à ce que le capital versé soit remboursé. Mais, sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale pourra affecter tout ou partie des 90 % réservés aux actions à tels emplois que bon lui semblera, notamment à la constitution de réserves spéciales. Lorsque le capital aura été entièrement remboursé, la répartition des bénéfices sera effectuée de la manière suivante : 5 % à la réserve légale ; sur le surplus 10 % au conseil et une certaine somme aux réserves et le solde 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur.

La notice indique ensuite que chaque année, il est tenu une assemblée dans le courant du premier semestre. La réunion a lieu au siège social, sur convocation faite par avis inséré dans un journal d'annonces légales à Paris, vingt jours avant la réunion. Cette assemblée se compose de tous les porteurs de 10 actions.

Au moment où a été publiée la notice, il n'y avait pas encore de bilan. Voici celui au 31 décembre 1912 :

ACTIF	
Propriété minière et enregistrement	2.389.900 00
Frais de constitution	59.919 75
Dépenses d'établissement, matériel et outillage	367.086 11
Comptes d'avances	1.000 00
Approvisionnements et minerais	62.057 70

Mobilier Paris	2.738 00
Fonds en caisse et en banques	899.936 70
Débiteurs divers	92.996 80
	3.875 635 06
PASSIF	
Capital	3.300.000 00
Créditeurs divers	63.129 80
Profits et pertes	512.505 26
	3.875.635 06

Les statuts de la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane, déposés chez Me Rocagel, notaire à Paris, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du mars 1911

Le service financier se fait à la Compagnie Algérienne à Paris. 22, rue Louis-Le-Grand.

Le conseil d'administration comprend de 5 à 9 membres. Actuellement il est composé de : MM. le baron Gonzague de Bellescize, président ; Marcel Biver ; Fernand Boissier ; Frédéric Bongarts ; le comte Henri de Langle et Henri Lippens. (N. D. L. R.).

Les actions de la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane seront mentionnées à partir de demain mercredi 7 mai 1913 dans nos tableaux des valeurs se négociant en banque au comptant.

Notes industrielles et financières
Extraits des rapports aux assemblées générales
Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1913 se sont élevés à 685.000 francs environ, en augmentation de 90.000 francs sur ceux de l'exercice 1912. Les bénéfices nets, après amortissements de 95.000 francs sur travaux de premier établissement, effectué avant bilan, ressortent à 550.000 francs pour un capital de 3.300.000 francs. Le dividende statutaire de 6 % sur le capital de 3.300.000 francs ne nécessite qu'un décaissement de 165.000 francs. Les actions reçoivent 15 francs contre 6 francs l'an dernier. La production a été de 4.600 tonnes environ de minerais de plomb contre 3.300 tonnes en 1912.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin, sous la présidence de M. de Bellescize, président du conseil d'administration, assisté de MM. de Ferry et le baron de Christiani, scrutateurs, et de M. Bousquet, en qualité de secrétaire.

15.636 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Par comparaison avec votre minerai actuel, quelle est la richesse du minerai que vous trouvez au nord-est ?

M. le président. — D'une façon générale, nous sommes dans une masse considérable de minerai le laverie, avec, de temps en temps, des calcaires minéralisés qu'il y aura lieu de broyer. Dans l'ensemble, nous avons du minerai de laverie beaucoup plus que du minerai de cheddage.

Quant à la teneur, j'hésite un peu à donner un chiffre car, généralement, ce qu'annonce un président est pris comme une promesse. Nous avons un minerai à 8, 10, 15 pour cent ; nous estimons que c'est du minerai rémunérateur.

Le même actionnaire. — Après passage à la laverie.

M- le président. — C'est d'ailleurs la constitution de ce minerai qui nous a décidés à établir la laverie.

Le même actionnaire. — À quel total de minerai marchand pensez-vous arriver pour l'exercice en cours ?

M. le président. — De 5.500 à 6.000 tonnes environ.

Le même actionnaire. — Les voies de communications sont-elles améliorées ?

M. le président. — Nos transports se sont assez facilement effectués, même pour le matériel très lourd de la centrale électrique. Nous verrons plus lard si, au lieu de continuer la route, il n'y aura pas lieu de faire un Decauville. Nous n'avons pas encore pris de résolution définitive à cet égard.

LES RÉSOLUTIONS

À l'unanimité, l'assemblée adopte les résolutions à l'ordre du jour, savoir :

1.Approbation des comptes présentés par le conseil d'administration et fixation du dividende les actions à 6 %, soit net 5 fr. 76 par action nominative et 5 fr. 535 par action au porteur.

2 Remboursement de 10 francs sur chaque action à partir du 1er décembre 1914.

3. Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

4. Nomination de MM. Deledicque [6] et Join-Lambert [7], commissaires, et fixation de leur rémunération totale à 1.000 francs .

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*La Gazette de France*, 29 mai 1914)

L'assemblée ordinaire tenue, hier, sous la présidence de M. de Bellescize, a approuvé à unanimité les comptes de l'exercice 1913. L'examen des différents chapitres du bilan indique l'excellente situation et la prospérité de la société. Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à 549.566 fr.

Le dividende statutaire de 6 fr. sera payé le 1er juin à la Compagnie financière et industrielle, 5, rue Tronchet, et à la Compagnie Algérienne à Paris.

Aux mêmes caisses et à partir du 1er décembre, il sera procédé à un remboursement de 10 fr. par action.

---

[6] Adolphe Deledicque : administrateur de la Compagnie financière et industrielle.

[7] Francis Join-Lambert (1872-1957) : administrateur des Agences maritimes Henry Lesage et administrateur délégué de la Compagnie auxiliaire de navigation. Voir encadré.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1914)

Du rapport du conseil à l'assemblée générale, il résulte que les chiffres du bilan publiés par quelques agences depuis quinze jours étaient erronés.

En réalité, la production de minerai de plomb marchand de cette société tunisienne s'élève, pour le 3e exercice social, à 4.800 tonnes, laissant un bénéfice de 549.566 fr. 54. Ce bénéfice permet la distribution d'un dividende de 6 % et le remboursement de 10 % du capital.

Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 juin 1914)

Production 4.000 tonnes de minerai marchand.

Le nouveau puits central maçonné atteint à ce jour la profondeur de 70 mètres et entrera en service normal dans le courant de l'année 1914.

L'atelier de préparation mécanique, qui avait pour but, de parfaire le débourbage particulièrement délicat des minerais, a été complété. Capable de traiter 10 tonnes à l'heure, il comprend : 2 patouillets, 4 trummels, 9 cribles et 3 tables à secousses, ainsi que quelques appareils de broyage. Après une période d'essai et de mise au point, l'installation nouvelle vient d'être mise en marche régulière et donne des résultats satisfaisants.

On a décidé l'érection d'une centrale de 160 chevaux.

Bénéfices 550.000 francs. Dividende 6 %. Paiement de 10 fr. par action à titre de remboursement du capital.

Le minerai trouvé au nord-ouest de la concession titre 8-10-15 %.

Le conseil envisagera plus tard peut-être la possibilité de construire un Decauville an lieu de continuer la route, mais il n'a encore pris à ce sujet aucune détermination.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 décembre 1915, p. 597)

Il résulte des comptes qui seront soumis a l'assemblée des actionnaires convoqués pour le 22 décembre courant, que les bénéfices nets de l'exercice 1914 se sont élevés à 280.741 francs contre 549.566 fr. pour l'année précédente. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de maintenir le dividende à 6 fr. par action et de procéder, en outre, à un remboursement de 10 fr. par titre.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1916)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 23 mai en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. de Bellescize, président du conseil d'administration, assisté de MM. Duboulay [8] et le comte Biver, scrutateurs.

La production de galène marchande a été de 4.862 tonnes contre 4 600 en 1913. Les bénéfices de 1915, après amortissements, s'élèvent à 888.206 fr. Ainsi les, bénéfices cumulés des deux exercices forment un total de 1.166.947 fr., donnant une moyenne de 584.000 francs pour chaque exercice, et montrant ainsi qu'une grande partie des pertes occasionnées par la guerre étaient recouvrées au 31décembre dernier.

Le conseil propose de fixer le dividende à 6 fr. par action, payables à partir du 30 juin à raison de 5 fr. 76 par action nominative et 5 fr. 445 par action au porteur. Il propose également de répartir la totalité de la réserve pour remboursement des actions, ce qui représenterait un versement de 20 francs par action payable en janvier prochain.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Biver, Boissier, de Bellescize, de Langle, Lippens et Bongarts-Lebbe, administrateurs sortants, et nommé MM. Deledicque, Join-Lambert et H. Duvoisin commissaires des comptes.

M. le président donne à l'assemblée quelques renseignements sur l'état des travaux et sur la minéralisation de la région. Il résulte de ses déclarations que la mine peut durer un certain nombre d'années et que la puissance du filon reconnu est des plus intéressantes.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*Le Journal des finances*, 5 mai 1917)

D'après les statuts, les bénéfices se partageront après remboursement du capital, à raison de 40 % aux parts de fondateur qui sont seulement au nombre de 10.000, alors qu'il existe 33.000 actions. Il ressort par suite que pour 1 fr. 80 distribué aux actions, il reviendra 4 fr. aux parts.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1917)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 21 juin 1917, sous la présidence de M. de Bellescize, assisté de MM. du Boullay, et Thélou, scrutateurs, et de M. Lelaige, en qualité de secrétaire.

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration, qu'au cours de l'exercice, la production s'est élevée à 3.853 tonnes de galène. Le bilan fait ressortir, au compte de Profits et pertes, un solde de 1.087.748 francs, obtenu par la vente de la production annuelle.

L'exploitation reste aux prises avec de grandes difficultés de main-d'œuvre, il manque le quart de l'effectif utilisé avant la guerre.

Les retards dans les travaux d'aménagement ne sont pas regagnés. Aussi le compte Provision pour remise en état de la mine et travaux préparatoires, figure au bilan pour 95.368 fr., à peu près le même chiffre que l'an dernier.

L'intérêt de la Société est de consacrer la main-d'œuvre à la production du minerai, mais il faut aussi procéder à la reconnaissance des gisements.

---

[8] Raymond Tillay du Boullay (1852-1938) : distillateur à Rouen. Administrateur de sociétés, dont les Mines de la Lucette. Président de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (1927-1938). Voir encadré.

La colonne sud est exploitable jusqu'à 60 m. environ ; il est impossible de donner une idée de la quantité de minerai qu'on pourra rencontrer.

Dans la région nord du filon, la galerie en direction a suivi la colonne de 250 m. de longueur. Sa teneur moyenne peut être estimée à 19 %. Pour l'avenir, il faut rechercher l'extension du filon vers le nord ; la possibilité d'autres gisements n'est pas exclue.

Pour maintenir la production sur le pied de 5.000 tonnes, il faut de la main-d'œuvre. A ce sujet, les nouvelles sont peu rassurantes. D'autre part, la limitation de la force motrice ne permet pas l'extension du travail.

Le conseil propose de fixer le dividende à 6 %, sous déduction des impôts et payable le 30 juin courant, à raison de 4 fr. 56 par action nominative et 4 fr. 24 par action au porteur et de verser 29 fr. par action à titre de remboursement du capital. Une somme de 127.465 fr. serait alors portée à la réserve.

L'assemblée à l'unanimité, approuve cette répartition.

Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1918, p. 247)

Nous croyons savoir, dit *L'Information*, que, bien que l'exercice 1917 ait laissé des bénéfices satisfaisants, le conseil se bornera à proposer à la prochaine AG la distribution de l'intérêt statutaire de 6 % sur le capital non remboursé. Le dividende ressortira ainsi à 3 fr. par act. Aucun remboursement ne sera effectué, alors que, sur les produits des deux précédents ex., il avait été prélevé la somme nécessaire au remboursement de 20 fr. par act. et par an.

Cette mesure de prudence a été dictée au conseil par la nécessité de constituer des réserves importantes en vue de l'acquisition éventuelle d'u nouvel actif minier.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1918)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 20 juin 1918 sous la présidence de M. G. de Bellescize, président du conseil d'administration.

Le rapport présenté par le conseil d'administration signale que la production de l'exercice 1917 est en sensible diminution sur celle de 1916 : 4.134 tonnes contre 5.855. Malgré une amélioration du prix de vente des minerais, dans les derniers mois de l'exercice, le solde du compte de profits et pertes est tombé, d'une année à l'autre, de 1.087.648 fr. à 601.227 francs.

Cette régression des bénéfices est due non seulement à la diminution de la production mais aussi au renchérissement de la main-d'œuvre et de toutes les matières premières.

La pénurie de main-d'œuvre pesant toujours aussi lourdement sur les exploitations minières de Tunisie, les travaux de recherche n'ont pas été menés avec toute la rapidité désirable. Pourtant, la région située à l'est du filon en exploitation a été prospectée sans succès. En ce qui concerne la masse de minerai existant au nord-est du gisement, sa teneur moyenne ne dépasse pas 3 ou 4 %. Dans la colonne sud, les traçages ont permis également de constater un abaissement considérable de la teneur.

Le conseil a, d'autre part, retenu une option, valable jusqu'au 30 octobre 1919, sur la concession de Marignac (Haute-Garonne).

Un décret beylical du 30 septembre 1917 a établi en Tunisie une taxe sur les bénéfices exceptionnels de guerre, avec effet rétroactif au 1er août 1914. La direction

de l'Enregistrement réclame de ce fait à la Société 350.000 francs pour 1915 et 1916. Le conseil proteste contre cette taxation d'office et épuisera tous les moyens de recours.

Le conseil propose de fixer le dividende des actions à l'intérêt statutaire de 6 % sur le montant non remboursé du capital (soit net 3 fr. 42 au nominatif et 2 fr. 97 au porteur) et de porter 407.129 fr. à la réserve.

L'assemblée a approuvé cette affectation des bénéfices. Elle a ensuite réélu M. de Langle, administrateur sortant, et nommé MM. Join-Lambert, et Duvoisin, commissaires des comptes.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 8 juillet 1919, sous la présidence de M. Lippens.

L'exercice 1918 n'a pas apporté de meilleurs résultats que le précédent. La production a été réduite à 1.665 tonnes contre 4.000 l'an dernier.

Les difficultés signalées précédemment se sont renouvelées au cours de l'exercice. Elles sont dues principalement à la crise de la main-d'œuvre, au nombre fort réduit des mines restant en activité et aux conditions mêmes du gîte où l'épuisement des parties riches de la région sud n'a pas été compensé par des découvertes dans la région du nord-est.

Le conseil se livre à une série d'études de gisements métallifères ; aussi pense-t-il qu'il y aura lieu de convoquer une assemblée extraordinaire pour obtenir, par la modification de l'article. 3 des statuts, le droit de s'intéresser à différentes entreprises minières.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à 211.047 fr.

Le conseil propose de payer à partir du 15 juillet prochain un intérêt de 6 % aux actions, à raison de 2 fr. 85 pour les actions nominatives et 2 fr. 47 pour les actions au porteur.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a réélu M. Lippens, administrateur sortant, et nommé MM. Join-Lambert et Deledicque, commissaires des comptes.

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919
par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1920)

[…] Les plus importantes sociétés qui ont expédié des minerais de plomb sont : Le Djebel-Ressas, pour 1.600 tonnes ; le Bou-Jaber, pour 1.200 ; le Djebel-Trozza, pour 3.200 ; les Mines réunies, pour 1.850 ; Aïn-Nouba, pour 1.450 ; le Djebel-Hallouf, pour 300 dont 180 tonnes métal.

Sidi-Bou-Aouane, dont l'on parle tant, n'a expédié que 600 tonnes environ contre 1.720 en 1918, puis le Khanguet-Kef-Tout*, pour 550 tonnes. […]

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 24 juin, sous la présidence de M. Bellescize. Des comptes qui ont été présentés, il résulte que l'exploitation s'est soldée par une perte de 106.606 fr. 33, de sorte que les seules rentrées d'escompte, d'intérêts et divers ont été insuffisantes pour couvrir l'ensemble des frais généraux et la perte die l'exploitation.

L'exercice se solde donc par une perte de 45.849 fr. 29.

Le bilan se totalise par 4.485.447 fr. 86. dans lequel sont compris : approvisionnements et minerais, pour 143.488 fr. 81 ; débiteurs divers, pour 216.851 fr. 56 ; fonds en caisse et en banque, pour 509.207 fr. 23 ; portefeuille composé uniquement de Bons de la défense nationale pour une somme totale de 1 million 160.000 francs.

Au Passif :

La réserve légale s'élève à 206.528 fr. 11.

La réserve pour travaux neufs, à 103.926

La réserve sans affectation spéciale, à 594.811 fr. 07.

Et, enfin, le chapitre « Provision pour remise en état de la mine et travaux préparatoires », 61.121 fr. 35.

Les diverses résolutions présentées par le conseil, notamment l'approbation des comptes et réélection des commissaires, ont été adoptées à l'unanimité.

Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1922)

Nous, sommes autorisés à démentir le bruit d'après lequel les travaux de recherches entrepris par la société auraient abouti à la découverte d'un important filon de galène.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1922)

Les bénéficies de l'exercice 1921 sont sensiblement supérieurs à ceux de 1920. Le dividende serait maintenu à 6 % du montant non remboursé des actions et il est possible qu'il soit procédé à un remboursement du capital.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
S.A. frse au capital de 3,5 MF.
Siège social : Paris, 5, r. de Tronchet
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 292)

Conseil d'administration
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

Bellescize (Gonzague de), 14, r. de Berri, Paris ; pdt ;
Biver (Marcel), 12, av. Gourgaud, Paris ;
Boissier (F[ernand]), 2, rue Abauzit, Genève ;
Bongarts-Lebbe (J.-F.) à Tunis ;
Langle (Henri de), 13, r. Vernet, Paris ;
Lippens (Henri), 90, r. Victor-Hugo, Paris, Bois-Colombes.

Commissaires aux comptes

Join-Lambert (Francis), 5, av. Élisée-Reclus, Paris ;
Le Conte (André) [9], 5, r. Magdebourg, Paris.

SOCIÉTÉ DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923)

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 1922 seraient du même ordre que ceux de l'exercice précédent, qui avaient laissé un bénéfice de 458.143 fr.

Production minière de la Tunisie pendant le 1er trimestre 1923
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1923)

On constate moins d'activité dans les mines de plomb dont quelques-unes du reste s'épuisent rapidement. C'est le cas de Fedj-El-Adoum, Sidi-Bou-Aouane, le Kanguet, etc.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 et 13 juin 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 7 juin, sous la présidence de M. le baron de Bellescize.

Elle a approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que la répartition proposée.

Le bénéfice net s'élève à 584.898 fr. 69.

Le dividende a été fixé à 6 %. Il sera mis en paiement à partir du 1er juillet prochain, en même temps que sera remboursée une somme de 10 fr. par action de capital. La valeur nominale de chaque action sera ainsi réduite à 10 fr.

M. Bongarts-Lebbe, administrateur sortant, a été réélu, MM. Leconte [Le Conte] et Join-Lambert étant maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

Le paiement du dividende et le remboursement de 10 francs s'effectueront à partir du 1er juillet 1923, aux caisses de la Compagnie financière et industrielle, 5, rue Tronchet.

Société Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1924)

La production de minerais de plomb de l'année 1923 ressort à 2.486 tonnes En 1922, les expéditions de la mine avaient porté sur 2.537 tonnes.

---

[9] André Le Conte : secrétaire général de la Compagnie financière et industrielle.

Sidi-Bou-Aouane
(*Le Journal des finances*, 22 février 1924)

L'exercice 1923 a donné des résultats un peu supérieurs à ceux de 1922, qui se chiffraient par 577.579 francs de bénéfices nets. On escompte fermement qu'une répartition de 6 % sur le capital non remboursé (10 fr.), soit 0,60, sera proposée, en outre du remboursement total des actions qui deviendraient des actions de jouissance.

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE en 1923
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

	Plomb	Totaux
Sidi-bou-Aouane	2.468	2.468
Totaux	36.375	48.728

(*Le Journal des finances*, 14 juin 1924)

Le conseil proposerait, à l'assemblée du 23 juin, le remboursement du solde des actions, soit 10 francs, et la répartition des dividendes d'environ 4 fr.

1924 : PARTICIPATION DANS LES MINES DE ZINC DE CHO-DON (TONKIN)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 9 juillet, sous la présidence de M. de Bellescize. Elle a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de .1.116.456 fr., non compris le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 26.599 francs.

La mise en paiement des répartitions votées par l'assemblée aura lieu à partir du 15 juillet courant à raison de :

a) Pour les actions : dividende net de 6 fr. 15 (coupon n° 13) ; dernier remboursement de capital : 10 francs net (coupon n° 11) ;

b) Pour les parts : dividende net de 10 fr. 10 (coupon n° 1).

Le rapport signale que, grâce aux résultats favorables de l'exercice 1923, la Société peut achever cette année le remboursement du capital social. Les parts commencent à recevoir une répartition.

Après un examen des travaux, qui se poursuivent normalement, et un commentaire des résultats qui justifient une extension des installations de force motrice, les participations prises par la Société dans diverses affaires sont ensuite passées en revue,

et il est signalé notamment une prise d'intérêt dans une concession minière en Indochine, et la conclusion d'accords en vue de l'exploitation d'une concession algérienne.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
S.A. frse au capital de 3,3 MF.
Siège social : Paris, 35, r. St-Dominique
Registre du commerce : Seine, nº 68.402
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 300)

Conseil d'administration
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

Bellescize (Gonzague de), 14, r. de Berri, Paris ; pdt ;
Biver (Marcel), 137, av. de Wagram, Paris ;
Boissier (F[ernand]), 2, r. Abauzit, Genève ;
Bongarts-Lebbe (J.-F.), Tunis ;
Langle (Henri de), 15, r. Vernet, Paris ;
Lippens (Henri), 90, r. Victor-Hugo, Paris, Bois-Colombes.

Commissaires aux comptes

Join-Lambert (Francis), 5, av. Élisée-Reclus, Paris ;
Le Conte (André), 5, r. Magdebourg, Paris.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE (Soc. des), 13, r. de Bourgogne, Paris, 7e. T. Fleurus 11-60. Exploit. : Soc. des mines de Sidi-Bou-Aouane, par Souk-el-Khémis (Tunisie). Gare : Souk-el-Khémis. Capital : 3.500.000 francs. Cons. d'adm. : Président : baron G[onzague] de Bellescize[10] , 14, r. de Berri, Paris, 8e ; administrateurs : Marcel Biver [1863-1931], 12, av. Gourgaud, Paris, 17e ; F. Boissier, 2, rue Abauzit, Genève ; Bongarts-Lebbe (J.-F.), 40, rue Marceschein, Tunis ; H[enri] Lippens, 90, av. Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine) ; secrét. : comte Henri de Langle [beau-frère de Bellescize], 15, rue Vernet, Paris, 8e ; ing. dél. : J.-G. Bousquet, 17, r. du Clos-d'Orléans, Fontenay-sous-Bois (Seine). Dir. de l'exploit. : Troupel, Sidi-Bou-Aouane, par Souk-el-Khémis (Tunisie). Concession de Sidi-Bou-Aouane : 268 ha. 80. Minerai de galène exploitée par puits. Laverie pouvant passer 10 tonnes de minerai à l'heure.

Galène marchande de 60-70 % de plomb. (1-16446).

La production des mines tunisiennes en 1924
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er mars 1925)

	Plomb	Totaux
Sidi-bou-Aouane	2.861	2.861
Totaux	39.923	54.083

[10] Gonzague de Bellescize (1865-1967) : ECP 1889. On le retrouvera avec G. Bousquet au conseil du Molybdène, fondé en 1930 pour exploiter au Maroc.

LA SOCIÉTÉ DES MINES DES SIDI-BOU-AOUANE AMODIE SON DOMAINE À LA SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

Société Anonyme au Capital de 2.750.000 Francs

DIVISÉ EN 27.500 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, Notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 Mars 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement — Avis d'autorisation inséré au "Journal Officiel" du 7 Août 1925.

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Action de Cent Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

UN ADMINISTRATEUR OU PAR DÉLÉGATION,

N° 04,883

Paris, le 25 Juillet 1925

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IMP. L. DANEL.. LILLE

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
Société anonyme au capital de 2.750.000 francs
DIVISÉ EN 27.500 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 mars 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 7 août 1925

SIÈGE SOCIAL À PARIS
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
UN ADMINISTRATEUR OU PAR DÉLÉGATION, H. Claude
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, G. de Bellescize
Paris, le 25 juillet 1925

IMP. DANEL LILLE

Société des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1925)

Cette société, dont le capital de 3.300.000 fr. est entièrement remboursé, convoque ses actionnaires le 24 mars pour leur soumettre, entre autres, un contrat d'amodiation de la concession de plomb de Sidi-Bou-Aouane.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 24 mars sous la présidence de M. de Bellescize. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 3.283.462 fr.

Sur cette somme a été déduite la somme de 921.271 fr. correspondant aux amortissements des exercices antérieurs. Le solde, soit 2.362.191 fr., est réparti comme suit : réserve légale : 6.192 fr. ; dividende des actions sur le montant non remboursé *prorata temporis* ; 10.725 fr. ; tantièmes statutaires : 234.527 fr. ; réserve sans affectation spéciale : 1.150.000 francs ; dividende aux actions : 520.000 fr. ; dividende aux parts : 347.000 fr. ; nouveau : 93.336 fr. (y compris les 89 francs reportés de l'exercice précédent).

Le dividende des actions sera mis en paiement à partir du 15 mai contre détachement du coupon n° 16, à raison de net 14 fr. 166 au nominatif et 13 fr. 60 au porteur. À la même date sera mis en paiement le coupon n° 3 des parts, à raison de net 29 fr. 524.

L'assemblée a approuvé le contrat d'amodiation de la concession de Sidi-Bou-Aouane passé avec la Société fermière des Mines de Sidi-Bou-Aouane, et décidé que le montant des diverses réserves figurent au bilan, soit 2.695.534 fr., serait réparti dans les six mois de la réalisation définitive du contrat d'amodiation, à raison de net 41 fr. 60 par action nominative ou au porteur et de 91 fr. 52 par part. En cas de non-approbation de la convention par l'autorité beylicale, la somme de 2.695.534 fr. serait contrepassée en écritures.

M. H. Lippens, administrateur sortant, a été réélu.

Cette répartition éventuelle de 2.695.534 fr. provient des postes suivants du bilan :

1° La somme de 921.271 fr. 43 correspondant au virement au compte de profits et pertes des amortissements des exercices antérieurs 921.271 43

2° Celle de 530.026 fr. 32, montant de la réserve pour travaux neufs 530.926 52

3° Celle de 1.150.000 fr., montant de la réserve sans affectation spéciale qui vient d'être constituée 1.150.000 00

4° Le report à nouveau 93.336 26

En cas de réalisation définitive de la convention d'amodiation, les actionnaires de la Société auront droit à souscrire les actions de la Société fermière, dont le capital sera de 9.750.000 fr., à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes et de 11 actions nouvelles pour dix parts.

Société fermière des Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1925)

Un arrêté du directeur des travaux publics de la résidence à Tunis vient de reconnaître à cette société le droit d'exploiter tout ou partie de la concession de Sidi-Bou-Aouane (Tunisie), appartenant à la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane, 13, rue de Bourgogne, à Paris. La condition suspensive dont dépendait la constitution de la nouvelle société étant ainsi réalisée, cette dernière est, par suite, définitivement constituée.

Le siège est à Paris, 13, rue de Bourgogne.

Le capital initial est de 32.000 fr. en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire.

Les membres du premier conseil d'administration sont MM. Gonzague de Bellescize. ingénieur, 14, rue de Berri, à Paris ; Marcel River, ingénieur, 137, avenue de Wagram, à Paris ; Fernand Boissier, banquier, 2, rue Abauzit, à Genève ; Jean-Georges Bousquet, ingénieur, 17, rue du Clos-d'Orléans, à Fontenay-sous-Bois ; Henri de Langle, banquier, 15, rue Vernet, à Paris, et Henri-Auguste-Lucien Lippens, ingénieur, 90, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes.

Le conseil, étant statutairement autorisé à porter le capital à 2.750.000 fr., a décidé de réaliser cette opération par l'émission au pair de 27.180 actions nouvelles de 100 fr. Un .droit de préférence est réservé, sur cette souscription, aux actionnaires et horreurs de parts de fondateur de la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane.

TONKIN
Société des mines de Cho-Don*
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1925)

[…] Les 7.500 actions d'apport restantes ont été allouées conjointement à la Société nouvelle des mines de la Lucette et à la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane, qui reçoivent 9.984 parts bénéficiaires.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1925)

Les actions Sidi-Bou-Aouane ont été réalisées en cours d'exercice.

(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

Sidi-Bou-Aouane s'est raffermie à 397 l'action, à 1.160 la part, les comptes de 1925 comportant, cinq mois de gestion directe et sept mois de partage des résultats avec la Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane, font ressortir un bénéfice de 2.717.223 fr., contre 2.327.987 fr. l'an dernier. Le conseil proposera à l'assemblée du 29 avril un dividende de 25 fr. brut, par action contre 13 francs 60 net l'an dernier et de 55 fr. brut par part contre 29 fr. 524 net pour 1924. Un acompte de 6 fr. par action et de 13 fr. 20 par part ayant été payé en octobre 1925, le solde sera payable, sous déduction des impôts, le 1er juin. L'assemblée de la Société fermière aura lieu vers le 29

avril ; le bénéfice de 1.402.257 fr. accusé par le bilan permet de distribuer un dividende de 30 fr. 18 sur lequel un acompte de 7 fr. a été payé ; le solde le serait le 1er juin.

La production des mines tunisiennes en 1925
par C.D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1926)

plomb	1925	1924
Sidi-Bou-Aouane	2.712	2.801

Mines de Cho-Don
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1926)

[…] la Société de Cho-Don, dans ses recherches, a subi, jusqu'ici, les plus cruelles déceptions. Il est cependant étonnant que deux entreprises comme la Lucette et Sidi-Bou-Aouane se soient laissées aussi parfaitement tromper. […]

(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1926)

Sidi-Bou-Aouane se tasse à 400 pour l'action ; la part à 1.330 sur la nouvelle qu'aucun acompte de dividende ne serait réparti cette année, alors que l'an dernier, il avait été distribué 6 fr. par action et 13,20 par part, pour les actions Mines de Sidi-Bou-Aouane, et 7 fr. par action Fermière de Sidi-Bou-Aouane. Ces répartitions seraient payées après les assemblées.

1926 : PARTICIPATION DANS LES MINES DE MERCURE DE RAS-EL-MA (Algérie)

La polémique autour des actions à vote plural
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1926)

[…] Un lecteur de la *Vie financière* signale en ces termes le cas de la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane qui veut émettre des actions à vote plural :

« Je lis l'intéressant article que vous avez consacré aux sociétés à vote plural.
En qualité d'abonné, je me permets de joindre ma voix à la vôtre et viens vous signaler un cas qui me semble particulièrement abusif.
Il s'agit de la Société fermière de Sidi-Bou-Aouane dont le capital est de 2.750.000 francs, capital que le conseil veut porter à 3 millions par l'émission de 2.500 actions de 100 fr. réservées *au pair* à ceux des actionnaires nominatifs.
Chacun sait qu'en pratique, ces titres appartiennent à l'entourage du conseil.

Ces actions nouvelles ne devant être libérées que du quart, il s'ensuit que le conseil veut prendre le contrôle de l'affaire avec 62.500 francs alors qu'elle se capitalise aux cours actuels à plus de 10.000.000.

Il va sans dire que je me garderais d'élever la moindre protestation si la société pouvait craindre l'emprise d'un groupe étranger ; je puis vous assurer qu'il n'en est rien.

Un mouvement commence d'ailleurs à se former contre cet abus qui serait porté prochainement à la tribune de la Chambre par M. Perinard, député, qui demandera la révision de la loi du 10 novembre 1903 qui autorisait cette pratique sans prévoir les spoliations auxquelles elle ouvrait la porte.

Dans ces conditions, la stricte correction voulait que la Fermière Sidi attende pour agir de la sorte de connaître les mesures législatives qui seront prises au lieu de se hâter de profiler d'une lacune manifeste de la loi à la seule annonce que cette loi était en passe d'être modifiée.

N'y a-t-il pas un moyen de s'opposer à une mesure qui, en profitant à quelques-uns, léserait gravement l'intérêt général ?

Notre journal qui s'est fait si souvent le champion des bonnes causes voudra-t-il ajouter celle-ci à leur liste déjà longue et s'attirer la reconnaissance des actionnaires qu'il aura mis en garde contre une tentative éboulée.

G. LEPLAT.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
S.A. frse au capital de 2,75 MF.
Siège social : Paris, 35, r. St-Dominique
Registre du commerce : Seine, nº 219.479
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 255)

Conseil d'administration
composé de 6 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

Bellescize (Gonzague de), 14, r. de Berri, Paris ; pdt ;
Bousquet (J.-G.), 17, Clos-d'Orléans, Fontenay-sous-Bois; adm. délégué ;
Biver (Marcel), 137, av. de Wagram, Paris ;
Boissier (F[ernand]), 15, r. Petitot, Genève ;
Langle (Henri de), 15, r. Vernet, Paris ;
Lippens (Henri), 90, r. Victor-Hugo, Paris, Bois-Colombes.

Commissaires aux comptes

Join-Lambert (Francis), 5, av. Élisée-Reclus, Paris ;
Le Conte (André), 3, place Saint-Michel, Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
S.A. frse au capital de 3,3 MF.
Siège social : Paris, 35, r. St-Dominique
Registre du commerce : Seine, nº 68.402
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 288)

Conseil d'administration
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

Bellescize (Gonzague de), 14, r. de Berri, Paris ; pdt ;
Biver (Marcel), 137, av. de Wagram, Paris ;
Boissier (F[ernand]), 15, r. Petitot, Genève ;
Bongarts-Lebbe (J.-F.), Tunis ;
Lippens (Henri), 90, r. Victor-Hugo, Paris, Bois-Colombes.

Commissaires aux comptes

Join-Lambert (Francis), 5, av. Élisée-Reclus, Paris ;
Le Conte (André), 3, place Saint-Michel, Paris.

Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er février 1927)

Le capital est porté de 2.750.000 à 3 millions, par émission au pair de 2.500 actions B de 100 fr.

Sidi-Bou-Aouane
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

Tandis que l'action Sidi-Bou-Aouane résiste à 330, la part abandonne une trentaine de points à 1.070. Les comptes de 1926, qui seront soumis à l'assemblée du 28 mai, font ressortir un bénéfice net de 1.267.423 francs, contre 2.717.323 francs pour l'exercice 1925, qui comprenait 5 mois de gestion et 7 mois de partage des bénéfices avec la Société fermière.

Le conseil proposera de fixer le dividende à 20 francs par action contre 25 francs, ce qui fera ressortir à 44 francs, contre 55 francs précédemment, la rémunération des parts de fondateur.

L'action de la Société fermière de Sidi-Bou-Aouane est passée de 1.075 à 1.300 à la nouvelle que le conseil proposerait d'élever le dividende de 30 francs à 45 francs, les bénéfices pour l'exercice 1926, dont il sera rendu compte à l'assemblée du 28 mai, s'étant soldés par un bénéfice net de 2.116.081 francs contre 1.462.258 francs pour l'exercice 1925. L'on peut toutefois se demander s'il n'aurait pas été préférable de se contenter de maintenir simplement le dividende à son chiffre antérieur, car, à bien considérer les choses, l'on s'aperçoit que les résultats obtenus cette année, accusent une régression sur ceux de l'exercice 1925, dont la durée n'avait été que de 7 mois, tandis que celui de 1926 a porté sur 12 mois.

D'autre part, il ne faut pas oublier que, l'an prochain, il y aura un plus grand nombre d'actions à rémunérer, puisque le capital vient d'être porté de 2.750.000 francs à 3 millions.

Société foncière des Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice de 2.116.081 francs.

Compte tenu du report antérieur, le dividende a été fixé à 45 fr. brut, sous déduction de l'acompte de 10 fr. déjà mis en paiement. Le solde sera payable à raison de 28 fr. 70 net au nominatif et 27 fr. 44 net au porteur.

Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 juin, a approuvé les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice net de 1.267.423 fr.

Le dividende net a été fixé à 14 fr. 18 par action au porteur, à 16 fr. 40 par action nominative et à 30 fr. 675 par part.

SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 12 mai 1928)

Les bénéfices de l'exercice écoulé se chiffrent par 413.080 fr. contre 1.267.423 l'année précédente. On s'attend à une diminution sensible du dividende qui avait été fixé, l'an dernier, à 20 fr. par. action et 44 fr. par part

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

Les bénéfices de 1927. s'établissent par 1.191.423 fr. contre 2116.081 fr. Le dividende n'est pas encore connu. L'an dernier, il avait été de 45 fr.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 929 :
Sidi-Bou-Aouane (Société des mines de) :
Conseil d'administration : G. de Bellescize, M. Biver, F. Boissier, H. de Langle, J.-G. Bousquet.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 929-930 :
Sidi-Bou-Aouane (Société fermière des mines de) :
Conseil d'administration : baron G. de Bellescize, Bousquet, Biver, Boissier, de Langle.

Prise à bail des Mines de plomb et de zinc du Kohol

L'Industrie minière de la Tunisie en 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er mai 1929)

	Plomb
Sidi Amor ben Salem (Mines Réunies)	5.229
Djebel-Hallouf	4.350

Djebel-Trozza	3.339
Sakiet Sidi Youssef	2.678
Sidi-bou-Aouane	2.609
Total	34.080

Le carnet du capitaliste
ÉMISSIONS
(*Le Journal des finances*, 21 juin 1929)

Création de 20.000 actions nouvelles dites A, de 300 francs, jouissance 1er janvier 1959, émises à 200 francs. Droit : deux actions dites A nouvelles pour trois actions anciennes (A ou B). Souscription à titre irréductible seulement, sur remise du coupon no 9 (actions dites A.), ouverte du 17 juin au 13 juillet 1929.

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 1er mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 2.745.576 francs et voté la distribution d'un dividende de 75 francs par action A, sur lequel un acompte de 10 francs brut a déjà été payé, et de 2 fr. 439 par action B. Le solde sera payé, sous déduction des impôts à raison de actions A, 53 fr. 30 au nominatif et 47 fr. 30 au porteur (coupon 8) actions B, 2 fr, par action nominative (coupon 2). Le payement se fera à la date que fixera le conseil, et, au plus tard, le 1er juillet prochain.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a autorisé le conseil à augmenter le capital sur ses seules décisions, et à le porter, par tranches successives, dont la première sera d'au moins 1.500.000 francs, jusqu'à un maximum de 10 millions de francs.

La première augmentation serait réalisée par l'émission d'actions A du type actuel ; les augmentations ultérieures pourraient être faites par l'émission d'actions A différant du type actuel par leur forme essentiellement nominative et par les restrictions apportées à leur cessibilité.

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 6 août 1929)

L'assemblée extraordinaire du 3 août a régularisé l'augmentation du capital social, définitivement porté de 3 à 5 millions de francs, par l'émission de 20.000 actions nouvelles, du nominal de 100 francs.

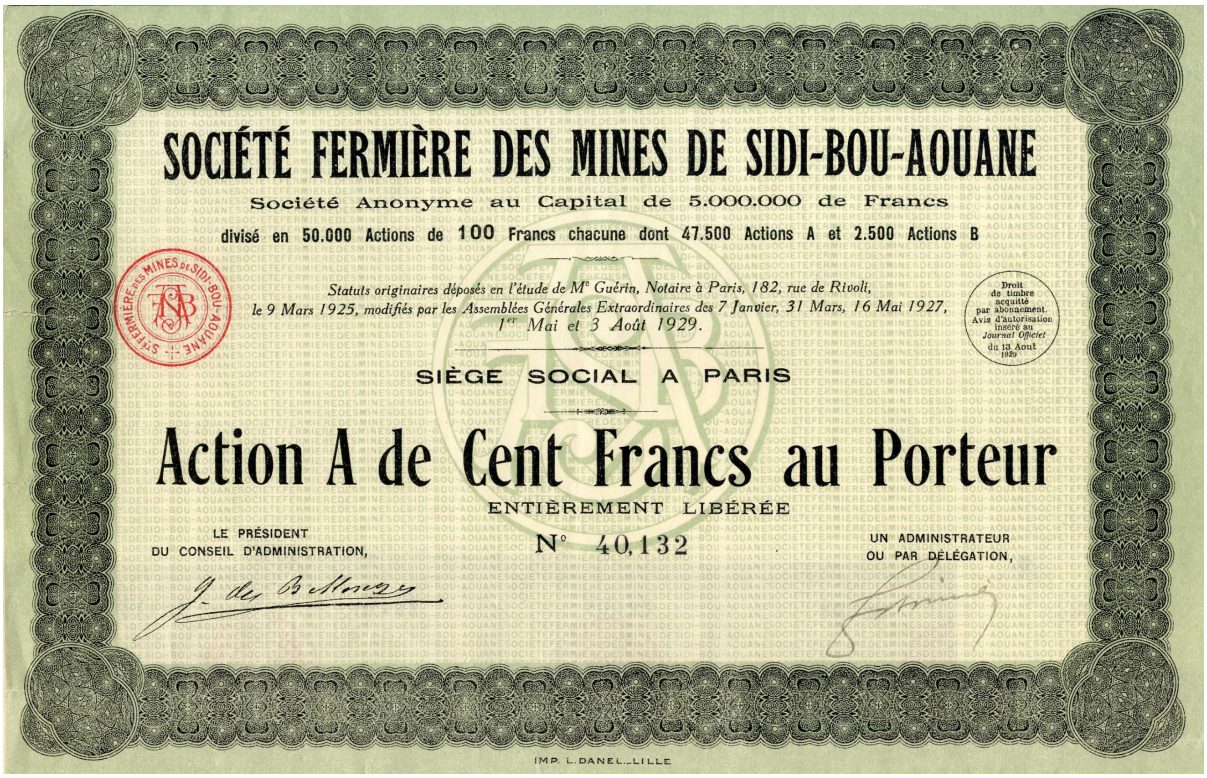

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

divisé en 50.000 Actions de 100 Francs chacune dont 47.500 Actions A et 2.500 Actions B

Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, Notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 Mars 1925, modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 7 Janvier, 31 Mars, 16 Mai 1927, 1er Mai et 3 Août 1929.

Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au *Journal Officiel* du 13 Août 1929

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Action A de Cent Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 40,132

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

UN ADMINISTRATEUR OU PAR DÉLÉGATION,

IMP. L. DANEL.-LILLE

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
Société anonyme au capital de 5.000.000 fr.
divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune dont 47.500 actions A et 2.500 actions B

Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 mars 1925, modifié par les assemblées générales extraordinaires des 7 janvier, 31 mars, 16 mai 1927, 1er mai et 3 août 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 13 août 1929

Siège social à Paris
ACTION A DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Le président du conseil d'administration : Gonzague de Bellescize
Un administrateur ou par délégation : ?
Imp. L. Danel — Lille

Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*Le Temps*, 16 avril 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice net de 1.831.248 francs, en diminution sur le précédent, qui s'élevait à 2.745.576 francs. Après adjonction du report antérieur, le solde disponible ressort à 1.847.092 francs.

Le conseil n'a pas encore arrêté les propositions qui seront présentées à la prochaine assemblée. Rappelons que, pour 1928, il a été réparti 75 francs par action A et 2 fr. 439 par action B.

Depuis, le capital a été porté, de 3 à 5 millions. Ajoutons qu'un acompte de 10 francs par action A, à valoir sur le dividende de 1929, a déjà été payé.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice brut de 635.311 francs, contre 765.881 francs en 1928.

Après déduction des frais généraux et affectation de 143.026 francs aux amortissements (contre rien), le bénéfice net s'établit à 406.337 francs, contre 643.192 francs. Le chiffre du dividende n'est pas encore connu ; il était, l'an dernier, de 10 francs par action et 22 francs par part.

SOCIETE FERMIERE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

L'exercice 1929 s'est soldé par un bénéfice net de 1.831.248 francs contre 2.745.576 francs en 1928.

Solde distribuable : 1.847.092 fr.

Le dividende n'est pas encore connu (il a été distribué l'an dernier 5 francs par action A et 2 fr. 439 par action B.)

Parts de fondateurs dangereuses (suite)
(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1930)

Le rachat éventuel des parts M'Zaïta, Mines de Sidi-Bou-Aouane, Minière de l'Afrique du Nord est prévu par les statuts.

(à suivre).

La FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

La Fermière de Sidi-Bou-Aouane retombe de 180 à 165 à l'annonce que l'acompte du dividende de 10 francs distribué depuis plusieurs exercices à pareille époque sera suspendu cette année.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 948 :
Sidi-Bou-Aouane (Société des mines de) :
Conseil d'administration : baron G. de Bellescize, M. Biver, F. Boissier, H. de Langle, J.G. Bousquet.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 949 :
Sidi-Bou-Aouane (Société fermière des mines de) :
Conseil d'administration : baron G. de Bellescize, Bousquet, Biver, Boissier, R. Gérard [11], de Langle.

La FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

La FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE s'étiole à 184. L'exercice. 1930 se solde par un bénéfice net de 397.000 francs contre 1.831.000 francs. La répartition n'est pas encore connue. L'an dernier, il avait été réparti 30 francs. Aucun marché en actions et parts MINES DE SIDI-BOU-AOUANE. L'exercice 1930 se solde par une perte de 555.000 francs contre un bénéfice net de 406.000 francs.

FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des finances*, 1er avril 1932)

La FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE s'inscrit à 158 contre 225 au plus haut et 82 au plus bas cette aimée. La production de 1931 atteint 2.442. tonnes de minerai de plomb.

SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Temps*, 12 mai 1932)

L'exercice 1931 a laissé une perte de 308.247 francs qui, s'ajoutant à celle de l'exercice précédent, porte le déficit global à 852.258 francs.

FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE

Y compris les sommes affectées à l'amortissement du portefeuille, la perte de 1931 est de 935.850 francs. Après application des sommes antérieurement reportées, le solde déficitaire est ramené à 524.372 francs.

---

[11] Robert Gérard (1899-1998) : polytechnicien, ingénieur des mines, il succède à Langle comme président en 1945. Voir encadré ci-dessous.

(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

Les actions Sidi-Bou-Aouane sont inchangées à 46,25. L'exercice clos le 31 décembre 1931 se solde par une nouvelle perte de 308.247 fr. qui porte à 852.258 fr. le solde déficitaire total au bilan.

Fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane.

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par une perte de 935.850 fr., ramenée à 524.372 fr. par déduction du solde créditeur reporté l'an dernier. Rappelons que les bénéfices s'élevaient à 397.033 fr. pour l'exercice 1930.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

L'assemblée ordinaire convoquée pour le 26 mai n'ayant pas réuni le quorum, n'a pu délibérer valablement. Elle a été reportée au 14 juin prochain.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

Les comptes de 1931, se soldant par une perte de 308.247 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 14 juin. Le déficit total est de 852.258 francs.

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de 1931, se soldant par une perte de 935.850 fr., ramenée à 524.372 francs par déduction du solde créditeur antérieur.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1.006 :
Sidi-Bou-Aouane (Société fermière des mines de) :
Conseil d'administration : baron G. de Bellescize, J.-G. Bousquet, adm. dél. ; Boissier, R. Gérard, de Langle.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1933)

Les comptes de 1932 font apparaître une nouvelle perte de 124.185 francs contre 308.247 francs l'an dernier.

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1933)

Les comptes de 1932 se soldent par une nouvelle perte de 721.058 fr. contre 935.850 francs en 1931.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Temps*, 9 mai 1934)

Les comptes de 1933 se soldant par une perte de 2.519.947 francs contre une perte de 724.058 francs en 1932 ont été approuvés par l'assemblée du 8 mai.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE

L'assemblée du 8 mai a approuvé les comptes de 1933 qui ont fait ressortir une perte de 3.441.151 francs après 3.391.268 francs d'amortissements.

FERMIÈRE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 27 septembre 1934)

Une assemblée extraordinaire réunie le 25 septembre a voté l'attribution du droit de vote double dans les conditions de la loi du 13 novembre 1933.

Elle a ensuite voté la réduction du capital social de 5 millions à 4.812.500 francs par l'annulation du solde non appelé sur les 2.500 actions à vote plural, et le remplacement de ces actions par 625 actions ordinaires de 100 francs à créer, entièrement libérées et à attribuer sous la forme nominative ou au porteur par l'échange de quatre actions « B » anciennes contre une action nouvelle.

L'assemblée a également décidé le transfert du siège social à Tunis.

Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 octobre 1934)

Ratification par les porteurs d'actions B, des résolutions votées par l'assemblée extraordinaire du 25 septembre.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Temps*, 8 novembre 1934)

L'assemblée extraordinaire convoquée le 7 novembre, pour transfert du siège social à Tunis et modifications aux statuts, a été, faute de quorum, reportée à une date, ultérieure.

TUNISIE
Sté fermière des mines de Sidi-bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1934)

Le siège social de cette société a été transféré du 35, rue St-Dominique à Paris, au 40, rue Marceschau à Tunis.

(*Le Journal des finances*, 22 février 1935)

L'action de la société FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE s'échange à 23,50 : au cours de l'exercice écoulé, cette société a poursuivi une exploitation restreinte, les minerais étant toujours traités par les fonderies de Bizerte. La fusion de la Société FERMIÈRE avec la Société des MINES DE SIDI-BOU-AOUANE n'a pas encore été réalisée.

Sté des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1935)

Cette société au capital de 3.300.000 fr. ayant dû cesser son rôle de société de recherche et de holding par suite de la crise et ayant, d'autre part, depuis longtemps affermé ses gisements de Sidi-Bou-Aouane à la Sté fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane, vient d'elle dissoute. M. Bevierre, 6, rue de Ponthieu a été nommé liquidateur.

MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*Le Journal des débats*, 17 décembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934, qui seront présentés à l'assemblée du 7 janvier, se soldent par une perte de 45.725 fr. contre 52.183 fr. en 1933.

LES GRANDS PRODUITS MONDIAUX
MINERAIS ET MÉTAUX
En Tunisie
(*Les Annales coloniales,* 24 décembre 1935)

Avant la crise, vingt-cinq mines de plomb environ fonctionnaient dans la Régence. En 1935 jusqu'à la fin de l'été, il n'en restait plus que quatre : celles de Djebel-Hallouf, de Sidi-bou-Aouane, de Sidi Amor ben Salem et de Sidi Taïa.

Aussitôt que fut connu le vote de la loi du 24 juillet, plusieurs autres sociétés demandèrent à bénéficier des mesures qu'elles prévoyait. […]

Société des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1936)

L'assemblée ordinaire du 24 janvier 1936, présidée par M. Bevierre, liquidateur nommé par le tribunal, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant ressortir un solde débiteur de 195.225 fr. 71, dont 149.499 fr. 85 représentent des amortissements.

Rappelons qu'une assemblée extraordinaire avait été convoquée quatre fois au cours de l'année 1935 afin de statuer sur la liquidation de la société. Cette assemblée n'ayant jamais pu réunir le quorum, la liquidation sera effectuée par M. Bevierre, liquidateur nommé par le tribunal. L'actif de la Société sera apporté à la. Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane, sous réserve de l'approbation par une assemblée extraordinaire de cette dernière.

LA SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE ABSORBE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE ET PREND LA DÉNOMINATION STÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES SIDI-BOU-AOUANE

Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1936)

On sait que cette société a été dissoute par jugement du tribunal de commerce, M. Bevierre, son liquidateur, et la Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane, ont arrêté les conditions d'une fusion comportant l'absorption par cette dernière société de tout l'actif de la société dissoute, à charge par la Société fermière de payer tout le passif de la société absorbée et moyennant, en outre, l'attribution de 3.000 actions de 100 fr. de la Société fermière, à créer à titre d'augmentation de capital, et à répartir entre les actionnaires et les porteurs de parts de la société dissoute. Une assemblée extraordinaire de la Société fermière sera, sauf avis contraire, convoquée à Tunis pour le 12 mai, à l'effet d'approuver la fusion projetée.

L'Industrie minière tunisienne en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

Voici quelles ont été les exploitations de plomb productives (en tonnes) :

Djebel-Hallouf	3.840
Sidi-Bou-Aouane	1.094
Total	7.922

Fermière Sidi-Bou-Aouane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

La fusion a été réalisée entre les Mines de Sidi-Bou-Aouane (en liquidation) et la Société fermière. Il ne reste plus que quelques formalités à remplir sur le terrain administratif. Grâce au système des primes accordées aux mines coloniales, le travail a repris depuis le début de l'année 1936.

L'Information.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1.104 :

Sidi-Bou-Aouane (Société anonyme d'exploitations minières) :

Conseil d'administration : baron G. de Bellescize, J.-G. Bousquet, adm. dél. ; H. Bongarts-Lebbe, R. Gérard, de Langle, A. Flondrois.

Commissaires des comptes : MM. Join-Lambert et A. Le Conte.

Société fermière des mines de Sidi-Bou-Aouane
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1937)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1937)

Tunis. — Une assemblée extraordinaire, tenue le 12 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, présentant, après affectation de 434.855 fr. aux amortissements, un solde disponible de 236.960 fr., qui a été porté à l'amortissement partiel des pertes antérieures.

Le rapport du conseil signale que l'exercice 1936 a vu s'accomplir la fusion des deux sociétés Sidi-Bou-Aouane et Fermière de Sidi-Bou-Aouane.. Ce projet, qui a été approuvé par l'assemblée extraordinaire du 19 août 1936, a été entériné par l'autorisation administrative du 23 novembre 1936. Les opérations de régularisation de ces décisions sont en cours.

Le rapport signale également que la fonderie de Bizerte, dans laquelle la société a d'importants intérêts, a été apportée, à une nouvelle société, les Mines et fonderies tunisiennes, dont Sidi-Bou-Aouane est l'administrateur unique.

(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

Introduction de 23.000 actions de 100 francs, 1re série, no 27.501 à 50.500.

LIQUIDATION DE LA SOCIETE DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 septembre 1937)

Nous sommes avisés que la distribution des 3.000 actions Sidi-Bou-Aouane, société anonyme d'exploitations minières, en échange des actions et parts de la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane en liquidation, s'opère depuis le 23 courant, au siège de la Société Franco-Marocaine*, 35, rue Saint-Dominique, à Paris, à raison de 3 actions de la Société ci-dessus contre 55 actions ou 25 parts de la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane en liquidation.

Les droits à percevoir, en compte avec l'Enregistrement, et à verser contre remise des nouveaux titres, sont de :

88 fr. 65 par lot de 55 actions nominatives depuis plus de six mois ;

207 fr. 75 par lot de 55 autres actions ;

232 fr. 80 par lot de 25 parts de fondateur.
Paris, le 28 septembre 1937.

Annuaire industriel, 1938 [données périmées] :
MINES de SIDI-BOU-AOUANE (Soc. fermière des), 35, r. St-Dominique, Paris, 7e. Soc. an. au cap. de 5.000.000 de fr. — Exploitation de la concession de Sidi-Bou-Aouane (Tunisie) : 708 ha 80. Gare : Souk-el-Khemis.
Galène de 60-70 % de plomb. (1-6446).

Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

Pour mémoire, nous citerons les Sociétés minières du Djebel-Felten [Constantine et Tunisie. Reprise par la Holding coloniale], du Djebel-Ressas [dissoute et reprise par Peñarroya-Tunisie], du Djendli [Constantinois], de Garn-Alfaya [Tunisie], de Bou-Thaleb [Constantinois], de Sidi- [223] Bou-Aouane [Tunisie]. Là, avec des coadministrateurs divers, nous rencontrons MM. François Urruty, Maurice Pouquet, Abel Juge, le baron Gonzague de Bellescize [12], le comte Henri de Langle.

LA FRANCE D'OUTRE-MER
TUNISIE
Une mine suspend son exploitation
(*Le Temps*, 4 septembre 1938)

On mande de Tunis, 2 septembre :
Les ouvriers de la mine de Sidi-Bou-Aouane avaient présenté, lundi dernier, à la direction, une requête en vue d'obtenir un relèvement des salaires proportionnel à l'augmentation du coût de la vie. La direction de la mine a fait connaître aujourd'hui que tous les travaux cesseraient le 6 septembre prochain et que la mine fermerait ses portes jusqu'à nouvel ordre.
Une délégation syndicale a aussitôt quitté Sidi-Bou-Aouane et s'est rendue à Tunis pour soumettre le conflit à la direction des affaires économiques.

---

[12] Le baron Gonzague de Bellescize est un ingénieur de l'École centrale (promotion 1889) ; il est membre du cercle l'Union. Il appartient à une famille qui fait partie à la fois de la noblesse terrienne, du monde militaire et du monde financier. Sa femme est née Mac-Tier [Mactier].
Un de ses parents [son frère aîné], le vicomte Fernand de Bellescize, du Nouveau Cercle, lieutenant-colonel, marié à Valentine Pignatel, d'une famille capitaliste lyonnaise, a un château à Marlieux (Ain). Il est administrateur des Mines de la Loire. Il est le père de Jean, Georges, Paul et André de Bellescize.
Le vicomte Georges, fils du précédent, est aussi du Nouveau Cercle et administrateur de la Société des charbonnages hongrois Urikany. Il est marié à Renée de La Morinière. Son frère, le comte Jean de Bellescize, ayant château à Beaumont-La Ferrière (Nièvre), siège à la Société franco-marocaine, société d'études et d'exploitations. Il est marié à Renée Durieu de Souzy, d'une famille ayant des châteaux dans le Rhône et la Côte-d'Or. Nous avons vu dans le tome II aux Assurances, le comte René de Bellescize, ingénieur de l'École centrale, promotion de 1911 [= président condensateurs Trévoux].
Par leurs femmes, les de Bellescize, ci-dessus nommés, sont apparentés aux de Blois (voir tome II), aux de Quinsonas, aux de Biré, de La Grandière. Le nom complet de cette famille est de Regnault de Bellescize.

SIDI-BOU-AOUANE
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

La production de minerai de plomb en 1938 s'est élevée à 4.000 tonnes contre 3.300 tonnes en 1937.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 809 :
Société d'exploitations minières de Sidi-Bou-Aouane :
Conseil d'administration : comte G. de Bellescize, J.-G. Bousquet, adm. dél. ; H. Bongarts-Lebbe, R. Gérard, comte H. de Langle, A. Flondrois.
Commissaires des comptes : MM. Join-Lambert, titulaire ; R. Pezon, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 820 :
Société d'exploitations minières de Sidi-Bou-Aouane :
Conseil d'administration : comte H. de Langle, pdt ; H. Bongarts-Lebbe, J.-G. Bousquet ; R. Gérard, R. Giudicelli, Société financière et immobilière B.M.C.
Commissaires des comptes : MM. Join-Lambert, R. Pezon.

Alphonse André *Robert* GÉRARD, président (1945)

Né le 13 septembre 1899 à Clairefontaine (Seine-et-Oise).
Petit-fils d'Alexandre Sébastien Gérard, président de Saint-Gobain.
Fils d'Alphonse Gérard, à son tour président de Saint-Gobain, et de Mme, née Madeleine Boivin.
Marié le 5 nov. 1935 à Mlle Colette Pernod-Ripert (3 enf. : Jean-Bertrand, François, Olivier).

Lycées Condorcet et Janson-de-Sailly à Paris,
École nationale des langues orientales vivantes.
École polytechnique, ingénieur des mines.
Administrateur de la Société forestière du Haut-Limousin (1926),
des Éditions G. Van Oest, à Paris (1927),
des Plantations de Kantroy (Cambodge)(1927),
puis des Plantations réunies de Mimot (1938).
Administrateur des Mines de Ras-el-Ma,
de la Compagnie minière ouest-africaine (1935),
de la Société minière algérienne (1937),
Administrateur délégué des Charbonnages des Bouches-du-Rhône (1938-1945).
Président (1946-1972) de la Compagnie générale des eaux,
son représentant dans diverses participations.
Président de la Compagnie du domaine de Kokumbo,
Président de la Compagnie soudanaise,
Administrateur de la Société franco-marocaine,
de l'Air liquide (1950-1973)
des Plantations indochinoises de thé (ca 1950),

Membre du Comité de l'Asie française.
Officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 39-45, médaille de la Résistance,
officier des Arts et des Lettres.
Décédé à Paris VIIIe, le 1er janvier 1998.

SIDI-BOU-AOUANE
(*BALO*, 3 novembre 1947)

Le président du conseil d'administration.
ROBERT GÉRARD,
68, boulevard Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine,
faisant élection de domicile au siège de la Société franco-marocaine,
35, rue Saint-Dominique, à Paris.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 875 :
Société d'exploitations minières de Sidi-Bou-Aouane :
Conseil d'administration : R. Gérard, pdt ; H. Bongarts-Lebbe, J. Hottinguer, R. Giudicelli, Société financière et immobilière B.M.C.
Commissaires des comptes : MM. R. Pezon, L. Borg-Pisani.

Mines de Bou-Jaber
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er août 1950)

……
La Société a amodié depuis plus d'un an l'exploitation de ses mines à la « Société Sidi-Bou-Aouane »…. Pour l'exercice 1949, la « société Bou-Aouane » a poursuivi une petite exploitation de plomb dont le montant des ventes s'est élevé à 11 millions 700.000 francs, somme sur laquelle la « Société de Bou-Jaber » a perçu une redevance de 830.000 francs.

AEC 1951. — Mines et fonderies tunisiennes, 40, rue Marceschau, Tunis [filiale de Sidi-Bou-Aouane]. — Société anon., 13.500.000 fr. — Fonderie de plomb de Bizerte-Zarzouna (représentant en France : Société franco-marocaine, 35, rue Saint-Dominique, Paris 7e).

SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1952)

La société, qui avait accusé un bénéfice de 49 millions en 1949, puis de 60 millions en 1950, annonce pour l'exercice 1951 un bénéfice net. après amortissements et provisions, de 96 millions. Le dividende distribué pour les deux exercices précédents avait été de 65 francs pour 1949 et 110 francs pour 1950. Celui qui sera proposé pour 1951, vraisemblablement supérieur, n'a pas encore été fixé.

Les travaux de modernisation et d'équipement en voie d'achèvement ont pu être réalisés pendant la période des plus hauts cours. La société est maintenant en mesure de tirer le meilleur parti de son gisement et poursuit les travaux de reconnaissance dans la concession et au voisinage.

Par ailleurs, la filiale métallurgique de Bizerte, la Société des Mines et Fonderies Tunisiennes, qui traite le minerai de Bou-Aouane, annonce pour 1951 un bénéfice net voisin de 30 millions, dont la plus grande partie doit revenir en 1952 sous forme de dividende à la société de Sidi-Bou-Aouane.

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord
par Maurice Dupont
(*Esprit*, juillet 1952)

En Tunisie l'exploitation de ces deux minerais [plomb et zinc] est concentrée entre cinq sociétés : Peñarroya, 37,6 %, la « Société du Djebel-Hallouf » 8,6 %, « l'Asturienne des mines » 18,8 %, à « Sidi-Bou-Aouane » 10,7 % (Hottinguer), « Mines réunies » [22, avenue Marnix, Bruxelles : expropriée suite longue inactivité, selon P. Sebag] 9,2 %.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 673 :
Sidi-Bou-Aouane (Société d'exploitations minières) :

Conseil d'administration : R. Gérard, pdt ; H. Bongarts-Lebbe, J. Hottinguer, R. Giudicelli, Société financière et immobilière B.M.C.
Directeur général : E. Gauthron.
Commissaires des comptes : MM. R. Pezon, L. Borg-Pisani.

LA TUNISIE ,
in *Économie et politique*, « La France et les trusts », nº 5/6, 1954)

[…] Rothschild domine les métaux non ferreux : Peñarroya possède à Mégrine la deuxième fonderie de plomb de l'Afrique. En 1953, 84 % de la production tunisienne de plomb en est sortie *[sic : pluriel]*. L'extraction du minerai revient pour 22 % à Peñarroya, pour 35 % à l'Asturienne des Mines, pour 15 % à Sidi-Bou-Aouane (participation de la Banque Hottinguer), pour 10 % à Djebel-Hallouf, société du groupe Zafiropulo déjà cité. Peñarroya assure encore 60 % de la production de minerai de zinc tunisien ; les 40 % restant reviennent à la Minière du Djebel Felten. […]

Sidi-Bou-Aouane
Société anonyme d'exploitations minières
[Desfossés 1956/641]

S.A., 1925.
Siège social : Tunis, 40, rue Marceschau.
Gérard (Robert), 568 (Ass. minière), 641 (pdt Sidi-Bou-Aouane), 914 (Air liquide), 1355 (Générale eaux), 1613 (SAHIDE), 1789 (Cie soudanaise), 1814 (Plant. réunies du Mimot), 1844 (Plantations indoch. de thé), 1863/1 (Plantations de Djember à Java), 2073 (Approv. transp. et crédit) .
Bongarts-Lebbe (H.), 641 (Sidi-Bou-Aouane).
Hottinguer (J.), 641 (mines Sidi-Bou-Aouane, Tunisie), 1078 (Roffo), 1355 (Cie gén. eaux).
Gauthron (E.), 641 (dg Sidi-Bou-Aouane).
Giudicelli (R.), 641 (Sidi-Bou-Aouane).
Société financière et immobilière B.M.C./BMC [35, r. St-Dominique, Paris], 641 (Sidi-Bou-Aouane).

Commissaires aux comptes :
Pezon (R.), 641 (comm. cptes Sidi-Bou-Aouane).
Borg-Pisani (L.), 641 (comm. cptes Sidi-Bou-Aouane).

Participations : Sté franco-marocaine, Mines et fonderies tunisiennes.

CAPITAL SOCIAL : 189.375.000 fr. divisé en 37.875 actions de 5.000 fr. À l'origine, 32.000 fr., en 320 actions de 100 fr. Porté en juillet 1925 à 2.750.000 fr. par émission de 27.180 actions nouvelles ; en janvier 1927 à 3 millions par la création de 2.500 actions à vote privilégié dites B. et en juillet 1929 à 5 millions. Réduit à 4.812.500 fr. en septembre 1934 par l'échange des 2.500 actions B à vote plural contre 625 actions nouvelles de seconde série (1 pour 4). Porté à 5.112.500 fr. en décembre 1936 par la création de 3.000 actions nouvelles de 1re série pour rémunérer l'apport-fusion des Mines de Sidi-Bou-Aouane.
Selon l'autorisation qu'il tenait de l'article 8 des statuts, le conseil a décidé, le 17 mai 1940, le rachat des 625 actions 2e série. Le capital a été réduit en 1947 à 5.050.000 fr. par suite du rachat des 625 actions de 2e série, puis porté à 25.250.000 fr. : 1° par l'émission à 125 fr. de 50.500 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 1 anc.) ; 2° par la création de 151.500 actions gratuites attribuées à raison de 3 nouvelles pour 1 ancienne. Porté, en 1949 à 63.125.000 fr. par élévation du nominal de 100 à 250 fr. Porté en 1955 à 126.250.000 fr. par élévation du nominal à 500 fr. Regroupement en 5.000 fr. depuis le 27 décembre 1955, puis attribution d'une action de 5.000 fr. pour 2 regroupées portant le capital à 189.375.000 fr.
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil et la solde aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Au siège social, à la Société franco-marocaine, 35, rue Saint-Dominique, et chez MM. Hottinguer, 38, rue de Provence, à Paris.

COUPONS NETS AU PORTEUR : nº 26 (11 décembre 1951). 93 fr. ; 27 (13 avril 1953), 126 fr. ; 28 (28 mars 1955), 38 fr. ; 29 (12 décembre 1955), 54 fr. : 1 : droit d'attribution (1 pour 2).

	Amort.	Provis.	Bénéfices bruts	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)				(En francs)	
1946	68	—	6.939	2.525	3.183	50 00
1947	694	—	24.096	11.205	12.212	40 00
1948	1.014	—	63.811	40.809	22.536	65 00
1949	3.095	—	48.967	27.447	20.623	65 00
1950	3.831	—	60.315	26.339	33.230	110 00
1951	9.263		96.773	59.838	39.747	140 00
1952	8.987	—	28.944	15.000	12.552	40 00
1953	14.074	—	11.665	10 000	—	40 00
1954	14.074		28.438	10 000	17.552	60 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	65.010	99.907	194.329	190.615	177.124
Valeurs immobilisées	51.0161	60.4147	56.978	55.972	59.260
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	16.098	34.257	41.448	25.423	42.883
Débiteurs	47.417	63.169	91.216	94.121	108.228
Titres de placement	8.196	4.139	4.252	2.704	2.397
Disponible	20.108	24.826	5.5015	2.875	3.651
	202.890	286.744	393.728	371.710	393.543
PASSIF					
Capital	63.126	63.126	63.126	63.126	63.126
Réserves	60.039	87.124	209.786	226.177	238.013
Fonds de renouvellement et provisions	39	39	39	39	39
Dette à court terme	19.372	39.688	91.834	70.704	63.928
Bénéfices	60.315	96.773	28.944	11.665	28.488

	202.890	286.744	393.728	371.710	393.543

Capital porté à 303.000.000 de francs divisé en 60.600 actions de 5.000 francs
par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1957

SIDI-BOU-AOUANE
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
AU CAPITAL DE 189.375.000 FRANCS
DIVISÉ EN 37.875 ACTIONS DE 5.000 FRANCS ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Statuts originaires déposés en l'étude de Me GUÉRIN, Notaire à Paris, 182, rue de Rivoli le 9 Mars 1925, modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 7 Janvier, 31 Mars, 16 Mai 1927, 1er Mai et 3 Août 1929, 25 Septembre et 12 Octobre 1934, Mars à Août 1936, 20 Septembre 1947, 19 Avril 1948, 15 Décembre 1949 et 19 Septembre 1955

Siège Social à TUNIS, 40, rue Marceschau
Registre du Commerce : TUNIS N° 3.364

ACTION DE CINQ MILLE FRANCS
AU PORTEUR
(Entièrement libérée)

Capital porté à 303.000.000 de francs divisé en 60.600 actions de 5.000 francs Assemblée Extraordinaire du 22 juin 1957

UN ADMINISTRATEUR,
UN ADMINISTRATEUR, OU PAR DÉLÉGATION,

N° 020,875

S. N. E. P. - IMPRIMERIE MOLIÈRE, LYON

Coll. Peter Seidel

SIDI-BOU-AOUANE
Société anonyme d'exploitations minières
au capital de 189.375.000 francs
divisé en 37.875 actions de 5.000 fr. entièrement libérées

Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 mars 1925, modifiés par les ass. générales extr. des 7 janvier, 31 mars, 16 mai 1907, 1er mai et 3 août 1929, 25 sept. et 12 octobre 1934, mars à août 1936, 20 sept. 1947, 15 décembre 1949 et 19 sept. 1955

Siège social à Tunis, 40, rue Marceschau
Registre du commerce : Tunis, no 3.364

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Capital porté à 303.000.000 de francs
divisé en 60.600 actions de 5.000 francs
Assemblée extraordinaire du 22 juin 1957

Un administrateur (à gauche) : Robert Gérard
Un administrateur, ou par délégation :E. Gauthron
S.N.E.P. Imprimerie Molière, Lyon

Coll. Peter Seidel

Société anonyme d'exploitations minières au capital de 303.000.000 francs
Statuts originaires déposés en l'étude de Me Guérin, notaire à Paris, 182, rue de Rivoli, le 9 mars 1925, modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 7 janvier, 31 mars, 16 mai 1927, 1er mai et 3 août 1929, 25 septembre et 12 octobre 1934, mars et août 1936, 20 septembre 1947, 19 avril 1948, 15 décembre 1949, 19 septembre 1955, 28 février 1956 et 22 juin 1957.

SIDI-BOU-AOUANE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1959)

Le bilan de 1958 fait apparaître une perte d'exploitation de 2.007.273 fr. Après 15.334.176 fr. d'amortissements et prise en charge des frais généraux pour 28.879.832 fr., le compte de profits et pertes accuserait une perte totale de 41.248.242 francs.

La société a réalisé durant ces dernières années des investissements importants dans le but de doubler la capacité de production de la mine. Mais en raison des événements récents les installations ont été achevées avec retard, alors que déjà sévissait, sur le marché mondial des non-ferreux, la grave crise que l'on connaît. Crise d'ailleurs

aggravée en fin d'année pour les mineurs tunisiens, par la libération des échanges en France et le décrochage du dinar en Tunisie.

Des compressions de dépenses ont été faites dès le début de l'exercice en cours. Le gisement de Sidi-Bou-Aouane est particulièrement riche, les réserves connues importantes. La société est assurée de pouvoir mettre à profit toute amélioration éventuelle de la conjoncture.

Production de juin 1959 : 430 tonnes. .

SIDI-BOU-AOUANE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 décembre 1959)

Du 1er janvier au 30 novembre 1959, la production de minerai marchand de plomb a été de 5.228 tonnes contre 5.400 tonnes pour la période correspondante de 1958.